



ANNEXE I
PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS
DE SPERME

POUR SPERMOGRAMME:

1. **S'abstenir de toute activité sexuelle** durant 3 à 7 jours (**idéal 5**) ce qui suppose qu'il n'y a pas de pertes de sperme, par coït ou par masturbation durant cette période.
2. Avant de prélever l'échantillon, il faut se laver les génitaux et les mains avec de l'eau et du savon et s'essuyer avec une serviette propre.
3. L'échantillon doit être obtenu par **masturbation**, dans un flacon stérile (flacon à urine) que le patient devra d'abord faire chauffer dans ses mains. **Seront rejetés** les échantillons obtenus dans des préservatifs (présence de spermicides) ou par coïtus interruptus (pour perte de la première fraction et contamination vaginale).
4. Le patient doit s'assurer que le prélèvement de l'**échantillon** est **complet** car un échantillon incomplet sera rejeté.
5. Le prélèvement devra **être** remis au laboratoire **avant une demi-heure** et durant son transport, on devra éviter les températures extrêmes, aussi bien hautes que basses, qui affecteraient de façon considérable la mobilité des spermatozoïdes. La meilleure façon de transporter ces prélèvements est de les placer contre son corps, sous le bras ou dans une poche.
6. Si le patient prélève l'échantillon dans le laboratoire, il doit s'y présenter le plus vite possible après s'être lavé chez lui.

NOTE: Sur rendez-vous

POUR CULTURE (SPERMOCULTURE):

1. **S'abstenir de toute activité sexuelle** durant **3 à 5** jours, pour éviter toute perte de sperme, que ce soit par coït ou par masturbation durant cette période.
2. On devra uriner et éliminer ces urines, ensuite se laver les organes génitaux et les mains avec de l'eau et du savon et s'essuyer avec une serviette propre.
3. Ensuite on prélèvera, dans un flacon stérile (flacon à urines), un échantillon de sperme, par **masturbation** et seront **rejetés** tous les échantillons obtenus dans un préservatif (présence de spermicides) ou par coïtus interruptus (pour perte de la première fraction et contamination vaginale).
4. L'échantillon doit être remis **dans la demi-heure qui suit** et si le patient effectue le prélèvement au laboratoire, il doit s'y présenter le plus vite possible après s'être lavé chez lui et avec l'envie d'uriner.

NOTE: Informez-vous au laboratoire de l'horaire des remises d'échantillons.